



Des questionnements aux propositions :

Formalisation du processus de mise en place d'un protocole de collaboration multipartenarial en protection de l'enfance autour des situations de jeunes en grandes difficultés

Synthèse du rapport

Eugénie Hammel

Responsable de l'Observatoire Départemental de l'Enfance en Danger de Seine-Saint-Denis

Pierre Moisset

Sociologue consultant, Politiques sociales et familiales

Rappel de la démarche

Le projet consiste en une monographie du processus d'élaboration d'un protocole de collaboration partenarial au sein d'un Département autour des situations de très grandes difficultés en protection de l'enfance.

Ce processus s'appuie sur les résultats d'une étude exploratoire préalablement réalisée par le département de Seine-Saint-Denis sur les situations de grandes difficultés (ou incasables). Etude qui a démontré le manque – au niveau de l'ensemble des professionnels impliqués dans ce type de situation- d'une « expertise éducative », c'est à dire une lecture problématisée de l'histoire familiale et institutionnelle des jeunes, une évaluation des liens de ces jeunes avec leur famille et avec les professionnels de leur univers d'accueil, et enfin le manque de mise en place d'hypothèses de travail concrètes et évaluables.

Fort de ce constat, le Département a souhaité élaborer un protocole de recommandations réalisé en partenariat avec des représentants des acteurs locaux de la protection de l'enfance. Ce processus de travail affiche une double ambition :

-améliorer concrètement l'accompagnement de ces situations par la mise en application de ces recommandations

-documenter une démarche de transition de la production de connaissance vers des recommandations opérationnelles afin de capitaliser une méthodologie reproductible au sein du Département ou au sein d'autres collectivités ou institutions.

Méthodologie

L'élaboration du protocole s'est fait via un dispositif en « entonnoir », interactif et animé par un sociologue en position de médiateur. Onze groupes de professionnels se sont réunis à deux reprises pour émettre des propositions « catégorielles », synthétisées et mises en regard par le sociologue afin que le comité de pilotage arbitre entre elles. Puis un groupe intercatégoriel constitué de deux membres de chacun des onze groupes s'est réuni trois fois afin d'entrer dans un processus de proposition et de négociation entre institutions. Via le sociologue et ses analyses, le comité de pilotage a pu relancer et arbitrer les propositions du groupe intercatégoriel entre chaque proposition. Pour rappel, les différents niveaux institutionnels et institutions mobilisés sont :

- 1.Niveau décisionnel ASE
- 2.Niveau suivi ASE
- 3.PJJ
- 4.Juges pour enfants
- 5.Education nationale
- 6.Pédopsychiatrie et psychiatrie
- 7.Secteur chargé de l'accueil collectif
- 8.Secteur chargé de l'accueil familial
- 9.Secteur du handicap
- 10.Professionnels chargés de la réalisation des IOE
- 11.Professionnels chargés du suivi des AEMO

Principaux résultats

Les résultats et apports de cette démarche se situent à trois niveaux :

- Premièrement, l'élaboration d'un protocole avec des recommandations précises.
- Deuxièmement, un ensemble d'hypothèse sur le dispositif actuel de protection de l'enfance tel qu'il s'est donné à voir dans le cadre de cette démarche au sein d'un contexte départemental particulier.
- Troisièmement, un ensemble de réflexions méthodologiques sur les limites et apports de ce type de démarche participative pour passer de la connaissance à l'action. Réflexions amenant à suggérer des recommandations et pistes d'amélioration pour ce type de démarche.

Un protocole de recommandations pour l'accompagnement des situations de très grandes difficultés en protection de l'enfance

Nous faisons figurer ici les grandes lignes de ce protocole, sa version complète est disponible à la fin du rapport.

Ce protocole rappelle dans son préambule les critères d'identification des situations de très grandes difficultés élaborer par le comité de pilotage depuis le début de la démarche.

Le préambule comprend également un positionnement sur service de l'ASE de Seine-Saint-Denis, relativement à ces situations de très grandes difficultés. Positionnement au sein duquel on retiendra :

- L'accent mis sur le fait que ces jeunes relèvent bien de la protection de l'enfance (et non pas exclusivement du pénal ou du thérapeutique).
- L'accent mis sur le fait que les jeunes dans ces situations sont des sujets « actuels » qui demandent à ce que – au-delà de leur passé problématique et de leurs rapports à leur famille - leur situation actuelle soit éclaircie (sens du placement) et leurs liens avec le monde de la protection de l'enfance pris en compte.
- L'objectif de la démarche de protocole qui est de favoriser l'émergence d'une « contenance éducative » : c'est à dire soutenir ces jeunes en tant que sujets en construction en les protégeant des dysfonctionnements du lien familial et en leur proposant des socialisations alternatives.

Viennent ensuite les six recommandations concrètes du protocole

1. Identifier les situations de très grandes difficultés en tant que telles pour adapter les modes d'intervention

- Cette identification est à l'initiative de tout professionnel intervenant autour de cette situation (éducation nationale, handicap, accueil familial, foyer d'accueil etc...)
- Elle se base sur les critères définis par le comité de pilotage interinstitutionnel.
- Elle passe par la mobilisation de l'ensemble des partenaires pour débattre de leur perception de la situation par rapport au critère.
- Elle passe par une information auprès du jeune et de sa famille sur cette démarche.
- Elle est validée par l'inspecteur en charge de la protection de l'enfance ainsi que le médecin référent de l'ASE.
- Elle permet l'entrée concrète dans le cadre du protocole.

2 Mettre en place des instances de travail et de régulation au niveau local dédiées aux situations de grandes difficultés

- Ces instances associent systématiquement : les professionnels du champ éducatif – y compris les assistants familiaux , les professionnels du soin, de la formation, les lieux d'accueil significatifs.
- Elles se tiennent à minima à un rythme semestriel et au moins une réunion est organisée dans les trois mois précédant le renouvellement de la mesure.
- Elles ne sont pas des outils de gestion de crise : ces réunions interrogent la connaissance, la compréhension de la situation par les différents acteurs concernés.

3. Garantir la consultation du dossier judiciaire

Cette consultation du dossier réputé le plus complet doit combattre la perte de mémoire

Le processus de consultation du dossier est le suivant :

- Consultation dans les trois mois suivant la validation définitive de la situation comme situation de très grandes difficultés

- double lecture effectuée par l'éducateur référent et un professionnel en retrait du suivi (psychologue en circonscription ASE et/ou assistante sociale en service AEMO) .
- Cette double lecture donne lieu à un recueil d'information écrit
- Une nouvelle consultation du dossier judiciaire par le psychologue ASE a lieu dès que des expertises psychologiques ou psychiatriques y sont versées.

4. Permettre un travail éducatif avec la violence en renforçant la contenance éducative collective

Considérant que ces situations relèvent pleinement de la protection de l'enfance, il est important de définir des modalités de travail éducatif avec la violence. Comme l'ensemble de cette démarche, ces modalités reposent sur la connaissance (retour sur les événements, suivi des professionnels, analyses) et sur le principe de responsabilité partagée et de travail en réseau (contenance collective de l'équipe, réunions).

Les principes proposés pour permettre le travail avec la violence au sein de chaque équipe (services éducatifs, judiciaires, lieux d'accueil, de formation et de soin) sont les suivants :

- L'organisation de la gestion collective de la violence : modalités d'accompagnement des professionnels isolés, modalités de passage de relais entre professionnels en cas de montée de tension jeune-professionnel.
- Le suivi et la prévention de la réapparition des violences : formaliser des hypothèses sur les modalités d'apparition des violences, préciser les suites données aux actes de violence.
- Préciser les modalités de soutien aux professionnels victimes des violences en garantissant une double approche : une reprise collective obligatoire des événements violents, une proposition systématique d'accompagnement individuel des professionnels ayant eu à subir des actes violents.

5. Passer de l'exclusion à la réorientation

Les situations de très grandes difficultés sont marquées par de fréquentes ruptures d'orientation et d'accueil. Si les difficultés liées à l'accompagnement de ces jeunes induisent des exclusions, il ne peut y avoir d'exclusion d'un lieu d'accueil sans réorientation, et toute décision d'exclusion doit s'insérer dans un travail de réorientation.

6. Garantir la formation des professionnels

La mise en place de formations s'appuyant tant sur les apports théoriques des différentes disciplines (éducatives, judiciaires, psychologiques, médicales...) que sur l'expérience d'intervenants expérimentés dans l'accompagnement de ce type de situations est également préconisée.

Conclusions sur le dispositif de protection de l'enfance

Ces conclusions comportent quatre points principaux:

La question de la parole sociale de qualification d'une situation familiale

A l'issue des débats, on a le sentiment que l'évolution de la loi (mais aussi d'un certain rapport aux usagers) contribue à mettre les juges des enfants en retrait sur la possibilité d'énonciation d'une parole sociale sur une situation familiale parce que cela leur boucherait les possibilités de travail

.....
..

avec la famille (en brisant la relation avec la famille et en les plaçant eux-mêmes face à une situation clairement désignée comme suffisamment problématique pour ne laisser que peu de part à une recherche d'adhésion et à fortiori de collaboration), tandis que les acteurs du département (et particulièrement les équipes éducatives) sont tout autant tentés de tenir à un magistère auprès des familles (intervenir auprès d'elles au nom de difficultés éducatives) que réticents à assumer cette parole sociale et le travail social de séparation qui lui fait parfois suite. Il en résulte la plainte des institutions connexes (école et pédopsychiatres) qui ont le sentiment de devoir porter cette parole et/ou ce travail. Face à cela, le protocole ne représente pas réellement une avancée, la question de l'expertise éducative qui était aussi un angle d'approche de cette question d'évaluation et de désignation est restée largement en friche.

Aménager des rencontres mais pas les catégories de perception

Dans la suite de ce qui précède, nous avons le sentiment que le protocole aménage surtout la nécessité de rencontre entre partenaires mais pas des catégories de perception communes entre eux. Ainsi, si des réunions auront lieu entre partenaires concernés autour de ces situations de grandes difficultés, et si le fait que les assistantes familiales et les acteurs de l'éducation nationale y seront intégrés constitue déjà un progrès, le protocole n'a pas permis d'aborder une représentation commune de ces situations.

Ambivalence et ambiguïté

On a la sensation que le protocole, n'est pas parvenu à traiter la question de l'ambivalence des usagers et donc de la demande changeante et laisse en place un flou, un flottement : les parents semblent parfois prendre la main sur l'accompagnement éducatif par leur ambivalence et leur inaccessibilité et semblent à d'autres moments victimes d'un système qui les exclut ou veut faire malgré eux et surtout malgré leur ambivalence. En bref, il nous semble que le protocole est resté au seuil d'un travail sur l'ambivalence et ce pour la bonne raison qu'il ne pouvait pas être le lieu d'une réinterrogation de la politique actuelle en protection de l'enfance pas plus que le lieu de définition d'un projet de service départemental autour de cette question.

Décentralisation et réinstitutionnalisation

Cette démarche de protocole révèle en confrontant les différents protagonistes, un paysage institutionnel inattendu où des institutions s'ouvrent par leurs marges (éducation nationale), attendent perplexes (justice, pédopsychiatrie), tandis qu'une « enclave institutionnelle » réapparaît dans un département de plus en plus en charge d'une mission de protection de l'enfance sans avoir pu encore élaborer un positionnement politique à son propos. Aussi, alors que les acteurs des institutions nationales recherchent des partenariats, les acteurs départementaux semblent tenter de se positionner en acteurs centraux, convoquant ou mettant de côté les acteurs connexes au gré de leur perception et de leurs décisions.

Conclusions sur la méthode

Ce protocole a révélé un certain nombre de limites des démarches participatives. Ces démarches supposent que de la rencontre, sur un sujet précis, entre une connaissance scientifique et des acteurs rationnels surgiront des propositions opérationnelles. Hors le sujet peut garder des définitions différentes aux yeux des acteurs en fonction de leurs intérêts et positions, la connaissance scientifique peut être faiblement pertinente à leurs yeux et enfin, le travail de

.....
..

propositions est très délicat en ce qu'il demande une légitimité face au groupe et soi-même. Ces différentes limites incitent à préconiser pour d'autres démarches analogues :

- Une meilleure information préalable des participants afin de garantir une base commune de débat.
- Prendre plus de temps de débat afin de renforcer la rencontre entre connaissance et acteurs et leur permettre d'acquérir (par l'appartenance suffisamment longue à une démarche) une légitimité de propositions.
- Prendre acte de la position spécifique de l'animateur-médiateur dans la démarche. Cet animateur, extérieur aux institutions concernées, est médiateur entre les groupes et les institutions commanditaires ; mais également entre les participants et leurs propres propositions. Ce en endossant face à eux le travail d'explicitation et de formulation de propositions qu'ils hésitent à faire en leur nom propre mais suggèrent par leurs expériences.